

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20211214-17	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 14 décembre 2021 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-vingt et un du mois de décembre le quatorze le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15 décembre 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 03 décembre 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents ()</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Françoise PAICHEUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	

OBJET : AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A M. et MME GERALD MASCARO

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur et Madame Gérald MASCARO, domiciliés 6 rue du Centre à Seloncourt, souhaitent acquérir une parcelle de terrain communal jouxtant leur propriété.

La parcelle d'une surface de 0a 19ca, cadastrée AT 747 est proposée au prix de vente de 6 € le m², soit un total de 114 €.

Les frais de géomètre sont à la charge de la commune.
Les frais d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de ce terrain.

La Commission Urbanisme, réunie le 29 novembre 2021 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, autorise, **à / par**

- La vente du terrain cadastré AT 747 d'une surface de 0a 19ca au prix de 114 €, à Monsieur et Madame Gérald MASCARO,
- Le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 14 décembre 2021

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER